Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_05-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le premier octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUVEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Justine ROBIN, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ)

Secrétaire de séance : Loreena CHAUVEAU-BELOT

01/10/2026-05	**INDEMNITÉS DES ÉLUS** 5.6 Exercice des mandats locaux

Il est rappelé la délibération n°07/09/2026-04 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués, suite au retrait des délégations de M. DEBROISE Emmanuel et de Mme BÉAGUE Virginie, comme suit :

Maire	
% de l'indice brut terminal de la fonction publique	**En euros**
39	1 603.10

2ème adjointe	
% de l'indice brut terminal de la FP	**En euros (brut)**
11	452.16 €

3ème adjoint	
% de l'indice brut terminal de la FP	**En euros (brut)**
14	575.47 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_05-DE

Conseiller municipal délégué	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros (brut)
3.75 %	154.14 €

L'élection des nouveaux adjoints implique une nouvelle répartition des indemnités des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE les taux d'indemnités de la façon suivante :**

Maire	
% de l'indice brut terminal de la fonction publique	En euros
39	1 603.10

1er adjoint	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros (brut)
16	657.68 €

2ème adjointe	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros (brut)
14	575.47 €

3ème adjoint	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros (brut)
11	452.16 €

Conseillers municipaux délégués	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros (brut)
3.50 %	143.87 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor)

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 2 octobre 2026
Le Maire,
Claudine LUCAS

Le secrétaire de séance,
Loreena CHAUVEAU-BELOT

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor)